

## Réunion du Conseil Municipal du 12 Juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni le 12 Juillet 2022 sous la Présidence de Madame Cécile Creuzon, Maire .

Ordre du jour :

Présents : Mmes Muriel Bouchard, Christine Bousageon, Cécile Creuzon, Maria Dussat, Nadine Gaussé, Isabelle Roussillat, Mrs Jérémy Gorsse, Serge Saintigny, Claude Steiner, Claude Tourand,

Absents, excusés : Mr Didier Giraud qui a donné son pouvoir à Mr Claude Tourand, Mme Marie Thérèse Pierron qui a donné son pouvoir à Mme Cécile Creuzon, Mr Olivier Nore, Mr Nicolas Besson.

Secrétaire de séance : Maria Dussat.

Le procès verbal du compte rendu du 14 Avril fait débat : Plusieurs observations sont énoncées.  
Madame le Maire apporte des Corrections sur le Compte rendu du Conseil municipal précédent :

1. Claude Tourand est intervenu par rapport au compte rendu du Conseil Municipal du 14 Avril. Sa remarque doit figurer avant l'ordre du Jour et non pas dans le chapitre divers du Conseil municipal.

Il faut retirer sa seconde remarque de ce compte rendu, faute de ne pas l'avoir prononcée.

2. Dans l'ordre du jour, chapitre Emprunt : Aucune subvention n'est attendue pour le financement de la création du lotissement du Moulin Ferrare. De plus, la Commune financera la totalité des travaux de l'Abbatiale grâce à l'emprunt effectué, les subventions ne seront perçues qu'à l'issue du chantier.
3. Chapitre SIAP Syndicat d'eau Potable : Madame le maire a rappelé qu'une réunion d'information destinée aux élus des trois communes adhérentes du SIAP : Evaux/ Chambon/ Bude-lière a eu lieu à la salle des fêtes de Chambon en présence de Monsieur le Sous-Préfet d'Aubusson et les services de l'Etat.

4. Personnel : Le Candidat pressenti en remplacement de Mr Robert MERCIER en arrêt maladie a été reçu par Mme le Maire en présence de deux adjoints, Thérèse Pierron et Didier Giraud.
  
5. Atelier municipal : La seule subvention attendue concerne une subvention. Mme le Maire a informé le conseil municipal que monsieur le Sous-Préfet l'avait sollicitée pour une rencontre à la Mairie. Lors de cette entrevue, Mr le Sous-Préfet s'est engagé à être attentif aux futures demandes d'aides de l'Etat après cette année 2022 «blanche» où pour la 1<sup>er</sup> fois la Commune n'a obtenu aucune subvention. Les échanges ont porté sur les projets communaux.
  
6. Erasmus : Toute l'école primaire est concernée par le projet européen Erasmus d'échanges avec la Roumanie et l'Italie. Seuls les élèves à partir du CE2 pourront participer aux voyages. D'autre part l'aide accordée par l'Europe s'élève à 29 603 €.
  
7. Bulletin Municipal : Madame le Maire a précisé que les élus distribueront le bulletin municipal sauf Olivier Nore retenu par ses activités agricoles et Claude Tourand qui n'a pas souhaité participer.
  
8. Divers : Le Conseil Municipal a demandé à Mme le Maire de déposer plainte à la gendarmerie suite à la dégradation de la borne en granit Grande rue du Puy.

La demande d'organisation de Concerts pour Quintus Blundell à l'abbatiale les dimanches d'été a été autorisée.

Mme Maria Dussat prend la parole pour compléter les remarques de Mme le Maire.

Dans le chapitre Siap, Mme Dussat a demandé quelles ont été les votes des communes d'Evaux et Budelière. Mme le Maire a répondu à l'assemblée que les deux communes avaient délibéré en faveur du futur syndicat d'eau potable Gouzon / Boussac.

Dans le chapitre personnel concernant les congés de Pascale Giraudon, Mme Dussat a précisé que ce remplacement concerne une seule semaine de congés.

L'assemblée vote le compte rendu avec ces modifications.

### **L'ordre du jour du Conseil Municipal commence :**

#### 1- Syndicat d'eau potable :

Suite à la dissolution du SIAP programmé fin 2022, Madame le Maire présente quelques données chiffrées des prix du m<sup>3</sup> d'eau potable des différents syndicats du territoire.

Aucun syndicat ne peut s'engager sur une estimation du prix au m<sup>3</sup> en 2023. Les raisons principales en sont les négociations en cours des contrats de ferme, le projet de fusion des syndicats de Boussac et de Gouzon... Il semble que quel que soit le futur syndicat de rattachement de Chambon, les administrés verront le prix de l'eau au m<sup>3</sup> diminuer.

Madame le Maire lit le courrier de monsieur le Sous-Préfet qui demande, compte tenu des

délais de procédure que la commune adhère rapidement à un syndicat d'alimentation en eau potable pour une application effective en janvier 2023.

Après en avoir délibéré, les élus votent pour l'adhésion au futur syndicat de Boussac-Gouzon à celui de Gouzon en attendant la création de cette nouvelle structure (9 voix), le syndicat de la Rozeille ayant obtenu 5 voix.

## 2- Presbytère :

Il est en vente, Madame le Maire a eu des échanges avec l'Évêché et le Père Padillat.

Le prix de vente est fixé à 64 000 € sans les frais notariés.

Des élus et des représentants travaillant sur « Petites Villes de Demain » sont allés visiter le bâtiment.

Madame le Maire met aux votes cette proposition d'achat : Oui : 11      Blanc : 1.

Les Elus votent l'achat de ce bien immobilier au cœur du bourg historique de Chambon en demandant à Mme le Maire de négocier l'offre de prix sachant que la maison et la toiture sont en très mauvais état.

Il serait souhaitable de faire des photos « souvenirs », un rendez-vous est pris.

## 3- Bassins :

>> Bassin miroir : La proposition d'Eurovia pour tracer un jeu d'échec s'élève à 4 570 € HT.

A l'unanimité, le Conseil juge ce montant trop élevé.

Didier Giraud propose de réaliser l'échiquier en régie en posant des dalles sur un lit de sable. Le conseil accepte à l'unanimité.

>> Bassin du milieu : Le devis pour l'électrification d'une fontaine a été accepté lors d'un conseil précédent. L'arrêté préfectoral sécheresse en Creuse en vigueur depuis le mois de Juin ne permet malheureusement pas la mise en route.

>> Bassin « planté » : Un devis de AroLimousin s'élève à 28 631 € HT.

Cette proposition n'est pas acceptée.

Madame le Maire suggère l'aménagement du bassin à moindre coût en l'équipant d'un système de brassage de l'eau, de pierres, et dans lequel on pourra introduire des carpes Coye.

Pour l'aménagement de ce 3<sup>ème</sup> bassin, une commission est créée : Mmes Nadine Gaussé, Christine Boussageon, Cécile Creuzon et Maria Dussat.

## 4- Divers :

>>> Maison Zavorski :

L'entreprise « French Rénov » a établi un devis pour un montant de 32 930 ht.

Madame le Maire rappelle qu'une subvention DETR de 40 % a été accordée.

Ce devis est donc accepté à 11 voix et une absence.

>>> Quartier Fort de la Motte :

Une étude pré-architecturale d'aménagement de ce quartier et comprenant la rénovation complète du bâtiment de la salle des associations pourrait être réalisée en 2023. Elle serait financée à 80%. Dossier à revoir en septembre.

>>> Forains :

Madame le Maire remercie Claude Steiner et Maria Dussat qui se sont chargés de la gestion des forains installés sur le stade et au camping.

>>> Courrier de l'association CAP Chambon :

Demande que la commune offre un verre de l'amitié aux musiciens lors du concert donné par l'orchestre du conseil départemental qui aura lieu sur le parvis de l'église, le lundi 18 Juillet en soirée. Acceptée à l'unanimité.

>>> Site internet /

Madame le Maire remercie vivement Muriel Bouchard pour le temps passé et le travail très important accompli à la rédaction du nouveau site de Chambon.

Il n'y a pas eu d'envoi de courrier au prestataire chargé de la création du site, un simple appel téléphonique aux responsables a suffi pour respecter leur engagement. Le site sera opérationnel très prochainement.

Muriel Bouchard précise qu'il est nécessaire et obligatoire d'acheter « le module de consentement et de gestion des cookies » (législation de la CNIL), le montant est de 280 €. Accepté à l'unanimité.

Suite : Divers :

- Mme le Maire remercie Didier Giraud qui a installé un pare vue sur la porte de la maison de Madame Tilbury.

- L'élagage de la végétation est nécessaire pour la bonne utilisation du miroir routier entre la Rue des Forts et la Route de Lépaud.

- Borne coupée Grande Rue du Puy : Le responsable de la dégradation a reconnu les faits lors de l'enquête de la gendarmerie. Attente de devis d'Eurovia pour la prise en charge de la réparation par cette personne.

- Un Rappel a été envoyé au SIVOM pour intervenir Rue Traversière, à Courbanges,

Barbeyrat et Route du Moulin Ferrare.

- Suite aux intempéries, il a été signalé des ornières sur le chemin de la Méouze et dans la ruelle vieille route de Budelière : Les employés communaux iront voir.
- Traçage des parkings : Madame Dussat signale qu'il manque une bande de stationnement sur la place devant chez la coiffeuse et que la place PMR devant La Médiathèque n'a pas pu être faite à l'emplacement prévu par manque de place.

Séance levée à 20H